

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 DU CONSEIL EXÉCUTIF DE LA COMMISSION D'ENSEIGNEMENT

**Alain GIBEAULT**  
**Josiane CHAMBRIER-SLAMA**

Le Conseil Exécutif de la Commission d'Enseignement assure la cohérence des orientations politiques quant à l'organisation de la formation au sein des deux Instituts (Paris et Lyon) auxquels il faut ajouter le Centre de Formation du Sud-Ouest, rattaché à l'Institut de Paris.

Le Conseil Exécutif de la Commission d'Enseignement est composé statutairement du Président (Alain Gibeault) et du Secrétaire (Josiane Chambrier-Slama) élus, auxquels s'ajoutent de droit les Directeurs des deux Instituts, Annick Sitbon pour Paris et Emmanuelle Chervet pour Lyon. Assistent par coutume aux réunions du CECE les deux co-Directeurs du Centre de Formation du Sud-Ouest (Bernard Bensidoun et Jean Picard) ainsi que des invités choisis au sein de la Commission d'Enseignement : le Président de la SPP (Denys Ribas) et deux Conseillers (Sylvie Faure-Pragier, Bernard Brusset).

### **A. La Commission d'Enseignement s'est réunie sept fois au cours de l'année 2018 :**

- 27 Janvier : Commission électorale
- 17 Mars : Commission d'Enseignement
- 26 Mai : Commission électorale
- 9 Juin : Commission d'enseignement
- 29 Septembre : Commission d'Enseignement
- 24 Novembre : Commission électorale
- 08 décembre : Journée des formateurs

#### **1 / CE du 17 Mars**

- **Retombées internationales du vote par l'API de la modification du modèle Eitingon.**

La modification du modèle Eitingon votée par l'API, acceptant la validation d'analyses à trois séances/semaine, a suscité une opposition farouche dans certaines sociétés de la FEP. L'organisation du groupe EPTA (*European Psychoanalytic Training Association*) dont le leader est David Tuckett (Société Britannique) conteste la légitimité de l'API en tant que surmoi institutionnel, alors que rien n'interdit aux sociétés se référant au modèle Eitingon d'exiger le nombre de séances qu'elles souhaitent (3, 4, 5). Ce groupe voudrait contrôler la formation en Europe, selon le modèle américain de la délégation régionale de l'APsA.

B. Chervet a été nommé par la Présidente Virginia Ungar membre européen d'une nouvelle task-force de l'API, «*TF on Representation*», composée de 8 membres, chargée de travailler aux modifications de structure de l'API, suite à celles du modèle Eitingon, à la création de la Région Asie, et à la modification des relations entre sociétés de l'API et avec l'API.

**- La Société des Psychanalystes de Moscou demande une aide à l'enseignement de la part de la SPP**

Le groupe moscovite a exprimé auprès d'Alain Gibeault et de Denys Ribas, par les voix de V. Papatova et J. Zoueva, son souhait d'un lien plus organisé avec la SPP pour l'enseignement-

En Russie existent actuellement trois groupes :

- La Société des Psychanalystes de Moscou qui comprend 10 membres de la SPP et 10 AeF à l'Institut de Paris, non reconnue par l'API .

- Le Groupe des Psychanalystes de Moscou devenu récemment société provisoire de l'API.

- La Société Psychanalytique de Moscou, société composante de l'API, un membre de la SPP en fait partie. Au total 10 de nos membres sont Russes

La Société des Psychanalystes de Moscou, arguant des difficultés passées dans le Groupe d'Etudes, ne souhaite pas demander à nouveau d'être reconnue comme Groupe d'Etudes. Du côté de la SPP, les collègues invités par les Russes à enseigner en Russie éprouvent un malaise ne sachant pas vraiment qui les invite et qui paie pour eux. Certains collègues universitaires russes ont des moyens financiers, d'autres pas ou plus.

Pourquoi les Russes ne renouvellent-ils pas leur demande d'un Comité de parrainage francophone et ne suivent-ils pas la procédure API normale ? Est-il possible d'articuler le travail de ces collègues moscovites avec la SPP, sans reconnaissance d'un groupe local SPP à Moscou ?

La CE du 29 Septembre sera consacrée à ces questions. En attendant nous nous occuperons de la carence dans la formation théorique de nos candidats dans leur ensemble.

**- Rendre plus attractif notre cursus de formation sans brader nos principes.**

Les trois ateliers de week-end mis en place l'an dernier sont bien fréquentés par les provinciaux et les collègues de la grande périphérie parisienne. Ils proposent une lecture de Freud dans la perspective des débats contemporains, repèrent les objets de controverses et proposent une articulation avec la clinique. Mais les formules classiques de lecture de Freud demeurent prisées.

E. Chervet a rappelé les différentes époques des séminaires pour AeF organisés par l'Institut de Lyon : un modèle collégial mis en place en 2004, sous l'impulsion de Claude Janin, non réservé aux AeF, qui leur proposait des repères sur les fondamentaux, lieu de ralliement et de mise en jeu de la pensée qui s'est poursuivi jusqu'en 2013. Puis, sous la direction de Françoise Brette, René Roussillon, dans un souci de cohérence, a organisé un enseignement complet, rassemblé dans un recueil avec un choix de thèmes contemporains dans le découpage (associativité, processus...). Actuellement, sous la direction d'Emmanuelle Chervet, le séminaire est à nouveau à plusieurs voix, et ouvert à des collègues non lyonnais.

Faut-il promouvoir un travail collégial à l'Institut de Paris ? Comment conserver la diversité des pôles identificatoires ? Comment penser l'articulation de l'enseignement avec le site ? Quelle place pourraient y tenir les titulaires non formateurs ? Sans oublier qu'être attractifs c'est aussi porter la psychanalyse à l'extérieur des murs de la SPP.

## **2/ CE du 9 Juin**

- **La situation internationale est en voie d'amélioration.** L'API a mis en place des « *task-forces* » pour mener une réflexion d'ensemble sur les trois modèles de formation. À Gênes, Virginia Ungar, Présidente de l'API a rappelé qu'il fallait mettre en valeur ce que chaque modèle avait comme richesse et que le modèle français n'était pas menacé.

Le groupe EPTA est devenu EVP (*Exchange Visiting Programme*). Son objectif est de favoriser non seulement des échanges entre les sociétés utilisant le modèle Eitingon avec une fréquence de quatre ou cinq séances par semaine, mais aussi de proposer des visites sur place et d'exercer un contrôle sur l'application de ce modèle. La Présidente du Comité d'Enseignement (*Education Committee*) de l'API, Angelika Staehle, a souligné la dimension problématique de ce projet visant à s'opposer à l'API et à exclure les Sociétés qui utilisent un autre modèle de formation. La SPP a apporté son soutien à l'API dans cette controverse.

- **La question démographique et économique de la SPP.** Nous avons perdu 80 à 90 cotisants en 5 ans ce qui engendre des déficits qui ne sont pas liés à l'achat et à l'entretien des locaux. Il manque 200 000 € dans notre trésorerie, aussi les membres sont-ils encouragés à faire des dons. Sinon il faudra diminuer de deux équivalents temps plein le personnel.<sup>[1]</sup><sup>[SEP]</sup> Pour cette raison l'embauche d'un remplaçant à la Bibliothèque a été bloquée. Trouver le bon rapport entre le nombre de membres du personnel et celui des membres d'une Société est complexe. À Paris, l'augmentation de la location des salles a largement diminué nos recettes (cf. CPLF).<sup>[1]</sup><sup>[SEP]</sup>

Nous devons lutter pour que la psychanalyse reste attirante. Une diminution du nombre des AeF serait préjudiciable et nous devons nous demander pourquoi notre modèle forme actuellement des analystes de 20 ans de plus que par le passé.

### **- Les trois temps du cursus (admission, suivi, fin).**

Comment pourrions-nous améliorer notre fonctionnement? En accord avec l'API, chaque Société qui se réfère au modèle français a envoyé, avant la réunion du Conseil de la FEP début novembre 2018, des informations sur la façon dont il l'utilise ; les réponses donneront lieu à des échanges.

Les modalités de formation ayant cours à l'API aujourd'hui reposent sur l'analyse de formation (modèle Eitingon) ou l'analyse thérapeutique (modèle français). Les temporalités ne sont pas les mêmes : temps illimité pour l'analyse personnelle, temps limité de la formation ; il n'est pas facile de les ajuster.

Afin de transmettre notre histoire aux nouveaux membres de la CE, des documents SPP anciens, très intéressants, traitant des questions soulevées n'ont pas pris une ride et ont été adressés aux membres de la CE. Il s'agit de « Pour relancer la discussion sur la prédictibilité de l'admission au cursus et les possibilités de son évaluation après-coup » (A. Sitbon), des « Critères d'admission » (F. Brette, 1996, réactualisé).<sup>[1]</sup><sup>[SEP]</sup> Bernard Brusset a proposé un canevas de rapport pour la fin de cursus qui n'a pas été très suivi. Faut-il préserver l'autonomie de nos manières de faire ?

Le nombre d'ouverture de dossiers AeF est stable mais nous proposons beaucoup d'ajournements. Une admission trop précoce entrave l'analyse personnelle mais l'ajournement n'est-il pas une indication paresseuse? Pourquoi ne pas dire plus franchement oui ou non au candidat ?

Qu'en attend-on d'un cursus suivi? Quand mérite-t-il de s'arrêter ou d'être continué ? Faut-il garder dans ce cas un seul superviseur ? Rappelons que la durée minimum d'une supervision est de deux ans et qu'elle peut être alors validée si l'évolution en est satisfaisante afin de diminuer le temps de la formation et ne pas infantiliser le supervisé, tout en se poursuivant après validation.

Nous sommes organisés en six commissions à Paris, une commission à Lyon, plus une commission pour les étrangers. Le travail des sous-commissions pour les admissions donne lieu à une clinique que nous avons assimilée, à condition de ne pas être fascinés par la biographie des candidats. Nous devons nous demander ce que le candidat a compris de l'essence de l'analyse, s'il est l'analyste de lui-même, et à la fin de son cursus, après-coup, si son évolution est bien ce que nous avons prévu. Pour cela il faut pouvoir à nouveau écouter les trois commissaires. Actuellement, la plupart du temps, les fins de cursus sont insatisfaisantes. Nous devrions y apprécier les qualités d'analyste du candidat et ne pas assister à un récit de cure rédigé par le candidat, plus ou moins résumé par le superviseur alors que le candidat demeure souvent absent.

La fin de cursus requiert un travail du superviseur mais il peut être intéressant de demander au supervisé d'ajouter à son récit de cure, qui ne devrait pas excéder 5 ou 6 pages, une page sur la supervision. L'idée d'un mini-mémoire rédigé par l'AeF sur chaque cas de supervision est inadéquate. Certains candidats ont repoussé leur fin de cursus à l'idée de devoir rédiger un tel document.

Dans le meilleur des cas, pour clore et valider un cursus, nous devons apprécier la capacité du supervisé à suivre le processus analytique et à être à l'écoute du contenu latent, d'installer et de respecter le cadre, d'interpréter et de conceptualiser. Mais comment refuser une fin de cursus après des années de travail ? D'ailleurs quand devient-on analyste ?

Qu'en est-il de l'éthique ? Des fautes de membres analysant de futurs membres, le manque de responsabilité des formateurs qui ne respectent pas le prix des supervisions collectives fixé par l'Institut. Pourquoi existe-t-il une différence entre la formation d'un candidat étranger et celle d'un candidat français ?

Nous devons améliorer les suivis du cursus afin que les problèmes n'apparaissent pas seulement à la fin du cursus. Pourquoi les superviseurs ne s'entretiennent-ils pas entre eux au cours des supervisions ? Leur échange peut avoir une valeur signalétique pour un superviseur, en lui montrant ses points aveugles, ainsi que ceux du supervisé. Pourquoi les superviseurs n'adressent-ils pas à l'Institut comme demandé des notes de supervision?

À la fin du cursus le superviseur doit écrire un rapport. Faut-il le soumettre à son supervisé ? Ne devrait-on pas, donner plus de place à celui-ci, le recevoir aussi ? La SPP et la Société britannique sont les seules Sociétés où le candidat est absent de sa fin de cursus. Plusieurs Sociétés utilisant le modèle français invitent le candidat à présenter soit une, soit ses deux supervisions. À l'APF, le candidat est présent, le rapport de fin cursus est écrit et les superviseurs sont écoutés par un groupe de formateurs spécialement élus à cette fin.

Habituellement le dossier d'un AeF est détruit quand ce dernier devient membre. Aussi, nous devrions prévoir une anonymisation des dossiers à des fins de recherche sur l'évaluation des candidats et des cursus.

Il y a de moins en moins de patients. Le problème que nous devrions résoudre en priorité est celui de fournir des patients à nos candidats ! Ce problème contribue très souvent à prolonger la durée de la formation. Nous avons proposé aux candidats de rencontrer trois analystes dans le secteur géographique où ils exercent, de s'adresser au CCTP ou au Centre Kestemberg, aux généralistes ou à certains spécialistes du quartier où il est installé. Il est important que les collègues aident les Aef à surmonter leurs inhibitions à se faire connaître pour favoriser l'envoi de patients.

Une politique de communication vers le grand public serait souhaitable. Le site pourrait-il publier des textes disant ce qu'est la psychanalyse par rapport aux autres méthodes qui ont cours actuellement (MDR etc) ?

### **3 / CE du 29 Septembre**

- **Inquiétude pour la gouvernance de la SPP à l'approche des élections du CA.** À cette date, le Président actuel n'avait pas encore trouvé de candidat prêt à assumer la présidence. De même, il avait cherché en vain, il y a deux ans, un vice-président qui aurait pu se préparer à cette fonction. Faut-il prévoir une modification des statuts afin qu'il soit possible d'élire un membre Titulaire, ayant les qualités et l'énergie nécessaires pour remplir cette fonction jusqu'ici réservée statutairement à un membre de la Commission d'Enseignement ?

#### **- Rapport de l'API sur la confidentialité**

On peut le consulter sur le site suivant:

<http://ipa.informz.net/z/cjUucD9taT02OTM2MDAzJnA9MSZ1PTc4MTE2Njg4MCZsaT01MTc3NzgyNQ/index.html>

Il est en préparation mais, à coup sûr, le texte définitif aura un fort retentissement sur nos pratiques. Ce rapport de 50 pages devrait être traduit en français et une discussion approfondie devrait lui être consacrée. Ses recommandations concernent la RFP, l'Institut, les réunions scientifiques (CPLF et Deauville), les enregistrements, les notes personnelles et celles communicables au patient. Un comité de lecture à plusieurs doit réfléchir sur la manière de modifier le matériel en vue d'une publication. Mais il faut distinguer entre le cas discuté et le cas publié, la narration d'une histoire et le cas clinique. L'influence de nos présupposés théoriques sur le récit devrait être prise en compte, de même que publier dans une revue scientifique ou dans un livre grand public.

Pour les supervisions en province ou à l'étranger, il est recommandé d'être prudent dans les échanges par téléphone, mails ou Skype. De même dans l'utilisation de logiciels de reconnaissance vocale, certains algorithmes recherchent les mots. La rupture de confidentialité par des tiers est envisagée. Le personnel a un devoir de réserve mais n'est pas tenu à la confidentialité au même titre que le psychanalyste qui est protégé par la législation et son code d'éthique. L'accord du patient pour la publication n'est pas une garantie ; elle peut être considérée comme un abus de faiblesse. Le rapport préconise la mise en place d'un séminaire consacré à la confidentialité dans la formation. Rappelons qu'une clinique anonymée ne peut pas être référencée par Google.

## - La formation des analystes étrangers.

Cette discussion avait été prévue à la suite d'une demande de nos collègues russes et de la lettre que Marilia Aisenstein, Présidente du Comité International des Nouveaux Groupes de l'API pour l'Europe, nous a adressée le 25 Mai 2018. Marilia Aisenstein ne pouvant être présente, Bernard Chervet l'a remplacée.

Actuellement nous avons :

- 20 analystes en formation étrangers, dont 10 Russes<sup>[L]<sub>SPP</sub>]</sup>

- 39 membres étrangers dont quelques-uns ont fait le choix d'appartenir et de cotiser à la SPP et dans la société de leur pays d'origine. D'autres sont membres correspondants.

Nos relations avec les collègues russes sont anciennes. De 1995 à 2005, un Comité SPP /Russie, présidé par Henri Vermorel, existait. Informé de l'objet de notre réunion, H. Vermorel a adressé à Alain Gibeault un mail rappelant les aléas de l'implantation de la psychanalyse en Russie dans la période post-soviétique : « Les difficultés sont apparues pour la constitution de groupes officiels de psychanalyse dans le contexte de l'après-stalinisme. La culture russe n'a pas d'empreinte démocratique historique et cela a pu avoir une incidence lors de la création de nouveaux groupes, qui avaient plus tendance à se comporter sur un mode hérité du stalinisme que sur un mode démocratique, d'où de graves conflits dont nous avons été les témoins...Il est certain que les idées de la psychanalyse française ont largement influencé la psychanalyse moscovite, même ceux des autres groupes, et il serait pertinent que la SPP soutienne de façon appropriée les efforts en ce sens ». Les travaux présentés lors de cette coopération scientifique, soutenue financièrement par le Ministère des Affaires Etrangères français, ont été publiés en russe dans un livre intitulé : *L'Ecole psychanalytique française*.

Gilbert Diatkine est secrétaire de la sous-commission 10 qui regroupe neuf formateurs engagés dans l'enseignement des AeF étrangers. Cette sous-commission suit la formation des candidats étrangers et d'outre-mer selon un règlement spécifique : pré-sélection des candidats afin d'évaluer la faisabilité d'une analyse en France, le plus souvent sous la forme d'une analyse-navette, demande de formation possible après deux ans d'analyse. Les candidats doivent apprendre le français et si cela n'est pas possible il n'y a pas de formation envisageable (cf. Annexe du Règlement Administratif de la Commission d'Enseignement).

Il n'y a pas de demande d'exil. Les expériences passées ont montré que le séjour en France avait un coût psychique négatif. Les candidats trouvent du travail comme psychiatres dans les hôpitaux et après un séjour de trois à cinq ans, certains sont retournés dans leur pays, y ont rencontré des problèmes de réinsertion et sont revenus en France.

L'analyse-navette est valable à condition que la fréquence des venues de l'analysant soit régulière, tous les mois ou tous les deux mois. Il est exigé un minimum de 100 séances « en présence » par an. Ces allers et retours sont possibles pour les Russes mais pas pour les Arméniens et les Moldaves qui n'ont pas les mêmes moyens ; quoique le rouble s'étant dévalué, les choses sont plus difficiles.

À la fin du cursus, le candidat devient membre de la SPP et pratique dans son pays d'origine. Il peut alors, selon le modèle français, analyser de futurs candidats, ce qui finit par constituer un groupe de membres de la SPP à l'étranger comme à Moscou.<sup>[L]<sub>SPP</sub>]</sup>

En ce qui concerne les activités d'enseignement, l'invitant russe doit avoir de bonnes relations avec le pouvoir à partir d'une institution officielle comme une Université.

En 2019, le séminaire de l'Institut Psychanalytique Européen se tiendra à Paris du 28 juillet au 3 août sur le thème : « Le principe de plaisir...et au-delà ».

Il n'est pas question de créer un Institut psychanalytique de la SPP à Moscou mais il est souhaitable que l'API puisse un jour reconnaître la Société des Psychanalystes de Moscou. D'ici là, il appartient à la SPP d'apporter son soutien scientifique aux collègues russes qu'elle a formés et reconnus comme Membres.

### **Rapport de Bernard Chervet :**

Bernard Chervet nous a communiqué le point de vue de l'API : son texte a été approuvé par Claudio Eizirik, Président du Comité International des Nouveaux Groupes, Marilia Aisenstein et Maria Teresa Hooke, ex-Présidente du Comité International des Nouveaux Groupes. Il souligne la différence entre Formation des AeF étrangers et Formation des AeF à l'étranger ; différence entre ceux qui suivent une formation auprès des Instituts psychanalytiques de la SPP et ceux qui suivent une formation dans leur pays auprès de sociétés locales (et de leurs Instituts) ou au sein de groupes locaux n'ayant pas d'Institut psychanalytique. Pour répondre à cette dernière configuration a été créé l'Institut de l'Europe de l'Est en relation avec l'API et la FEP.

Pour l'API et le Comité International des Nouveaux Groupes, la formation de nouveaux groupes passe en principe par la formule institutionnelle des Comités de Parrainage (*Sponsoring Committees*), qui a la double préoccupation de limiter au maximum les analyses navettes et de dispenser une formation sur place ou régionale.

Depuis de nombreuses années la SPP s'est distinguée sur le plan international en assurant des formations en contradiction avec les règles de l'API, ce qui crée et entretient des tensions qui se portent bien souvent malheureusement sur le modèle français. La SPP n'a pas l'exclusivité de cette voie, par exemple la FEP vient de promouvoir un programme sur 5 ans de formation à la psychothérapie psychanalytique en Chine, avec l'argument de ne pas laisser la Chine aux Américains ! Le Comité pour la Chine (*China Committee*) de l'API l'a appris par un candidat. Ce projet n'aurait pas été discuté en réunion du Conseil de la FEP. Cette atmosphère donne à penser sur les rapports entretenus avec l'API, mais également sur l'évaluation de la formation que propose l'API dans ces pays.

Pour la SPP, une formation dispensée dans un pays étranger, en parallèle à l'API, sans authentique synergie avec elle, devrait faire l'objet de notre réflexion. Dans son rapport Bernard Chervet a précisé les souhaits et la politique du Comité des Nouveaux Groupes de l'API :

1) *Favoriser la formation des AeF dans leurs pays respectifs* auprès des sociétés locales ou des Instituts psychanalytiques régionaux.<sup>[1]</sup> Pour cela créer des passerelles entre les différents modèles de formation, créer des équivalences entre les validations de cursus et entre les statuts de membre dans les diverses sociétés (En 2012, la SPP a fait un pas dans ce sens en modifiant le statut d'analyste correspondant. Un analyste (AeF, cursus validé ou membre) qui déménage à l'étranger, ou retourne vivre à l'étranger, est vivement encouragé à s'inscrire dans une des Sociétés du pays où il va vivre et travailler, si cela est possible. Nous avons supprimé l'ancienne obligation de démissionner de la SPP, afin qu'il soit possible à un ancien AeF ou

membre de la SPP de retrouver son statut à l'identique s'il était amené à revenir vivre et travailler en France, sans qu'il soit obligé de payer une double cotisation entre-temps, son éloignement l'empêchant souvent d'assumer ses obligations de membre.

2) *Promouvoir les différents modèles* : au sein du Comité des Nouveaux Groupes, il y a le souci de permettre aux nouveaux groupes qui veulent devenir des sociétés composantes, de prendre le temps d'une réflexion quant au choix du modèle de formation qu'ils veulent investir, et ainsi de faciliter l'accès au modèle français.

3) *Le Comité des Nouveaux Groupes est très défavorable aux formations parallèles*, et ceci à cause d'expériences fâcheuses nombreuses. L'intégration des membres formés à l'étranger, au sein des Groupes ou Sociétés de leur pays demeure toujours très délicate, et tend à promouvoir la création de groupes parallèles, ce qui participe à fomenter des factions et scissions.

4) *L'intégration des AeF au sein de l'API*.<sup>[1]</sup><sub>SEP</sub>

La Task-Force sur la Représentation, à laquelle participe Bernard Chervet, réfléchit entre autres à la représentabilité des AeF au sein de l'API. La position actuelle est très claire: utiliser les rouages institutionnels, penser une représentation par le truchement de l'IPSO.

Cette discussion sur la formation des analystes en formation étrangers a permis d'envisager l'avenir de nos AeF à l'étranger dans une perspective qui puisse leur permettre une intégration ultérieure dans une société reconnue par l'API, malgré les difficultés suscitées par l'existence de différents modèles de formation. Alain Gibeault a été nommé coordinateur de la CE pour l'enseignement de la psychanalyse à Moscou par la sous-commission 10. Il aura entre autres pour fonction de discuter de l'organisation d'une coopération scientifique avec nos collègues russes, dans une politique d'ouverture avec toutes les sociétés psychanalytiques russes.

#### **4/ CE du 8 Décembre 2018 ou « Journée des Formateurs »**

Nous avons choisi comme thème de notre Journée des Formateurs « Le modèle français et ses applications ». C'est un thème qui s'inscrit dans une recherche actuelle qui s'est mise en place à l'initiative de Denys Ribas lors d'une réunion des Présidents des Sociétés psychanalytiques européennes qui utilisent le modèle français ; cette rencontre s'est tenue à Gênes en mai dernier à l'occasion du dernier Congrès de Psychanalystes de Langue Française. Tous les collègues présents ont été invités à envoyer un texte pour décrire les modalités de fonctionnement de la formation dans le cadre du modèle français. Cette recherche s'est poursuivie début novembre alors que les Présidents des sociétés européennes s'étaient retrouvés à Bruxelles pour la réunion du Conseil de la FEP.

La question se pose alors de nos *objectifs* dans la transmission de la psychanalyse et des *moyens* utilisés pour y parvenir dans nos Instituts. Comme l'API a accepté en 2007 de considérer trois modèles de formation, il est intéressant d'étudier comment chaque méthode peut promouvoir ce processus de formation, sans adopter une attitude dogmatique visant à montrer qu'un modèle est meilleur qu'un autre. Il y a des avantages et des inconvénients dans chaque modèle et nos discussions au cours de cette journée ont visé à clarifier ces enjeux de façon à comprendre comment chaque modèle et ses applications pourraient tirer bénéfice de l'étude des autres modèles et d'imaginer des changements possibles dans chaque modèle.



Une question se pose dès que l'on distingue différents modèles et que l'on observe leurs applications : il faut tenir compte de la diversité des applications et si l'on peut parler du modèle français, il faut distinguer celui de la SPP et celui qui est utilisé dans les autres sociétés psychanalytiques, déjà en France et dans différents pays étrangers. Par ailleurs il a été très fréquent dans le passé d'opposer le modèle Eitingon tel qu'il est utilisé à la Société Britannique et le modèle français de la SPP. Le vote récent de l'API sur l'acceptation dans le modèle Eitingon d'une fréquence de trois séances pour l'analyse personnelle et la formation a suscité une controverse importante dans les sociétés européennes utilisant le modèle Eitingon et la création d'une association visant à promouvoir des recherches sur le modèle Eitingon, parfois dans une remise en cause de la décision de l'API. Nos recherches sur le modèle français s'inscrivent davantage dans une perspective visant à montrer les avantages de ce modèle dans une collaboration avec l'API. La présence de Virginia Ungar, Présidente de l'API, lors de la réunion de Gênes, témoigne de cette coopération et les résultats de ces recherches seront d'ailleurs envoyés au Comité sur la Formation (*Committee on Education*) de l'API.

Pour cette Journée des formateurs, nous avons invité deux collègues étrangers : Rui Aragão Oliveira, Président de la Société Psychanalytique Portugaise, et Françoise Labbé, Présidente de la Commission d'Enseignement de la Société Psychanalytique Belge. Annick Sitbon, Directrice de l'Institut Psychanalytique de Paris, a fait une troisième communication au sujet du modèle français de la SPP.

Dans sa communication intitulée, « Eitingon pourrait-il être français ? Réflexions sur l'évolution des modèles de formation à la Société Psychanalytique Portugaise », Rui Aragão Oliveira a rappelé la décision de leur société, en 2011, de passer du modèle Eitingon au modèle français. Il a souligné l'importance de la séparation entre l'analyse personnelle et la formation psychanalytique ; si à la SPP tout Membre de la Société peut faire l'analyse d'un futur candidat, la Société portugaise impose toutefois un *moratoire* de 4 ans aux nouveaux membres associés qui doivent continuer à pratiquer l'analyse après leur formation, participer activement aux activités de leur société et faire une demande officielle pour devenir un analyste pouvant faire l'analyse d'un futur candidat. Par ailleurs si dans le modèle français de la SPP on favorise le choix optionnel des séminaires, les collègues portugais ont conservé comme dans le modèle Eitingon un *enseignement structuré* sur le modèle universitaire avec des cours obligatoires et des cours optionnels. Enfin les *supervisions* doivent durer au minimum trois ans et non deux ans comme l'exigent l'API et la SPP, avec nécessité de rapports annuels des candidats et des superviseurs. La contrainte institutionnelle est importante, ce qui peut apparaître comme un obstacle à la créativité de l'analyste en formation et à la nécessaire acceptation de l'incertitude. Mais si notre modèle de formation favorise cette liberté de choix et la responsabilité personnelle de l'analyste en formation, on sait par ailleurs qu'il laisse plusieurs d'entre eux dans un certain isolement.

Françoise Labbé, qui est également Présidente du « Forum de la Fédération Européenne de Psychanalyse sur le Processus et la Pratique de la Formation », a présenté une communication intitulée « Evolution du modèle français en Belgique : enjeux nationaux et internationaux ». Elle a rappelé que la Société Psychanalytique Belge a adopté le modèle français en 2008, avec des caractéristiques propres. Ce changement a été marqué par l'acceptation de toute analyse faite par un membre de l'API pour l'accès à la formation, mais avec des différences avec la SPP quant au processus de *sélection*, exigeant deux tournées successives avec les mêmes trois Membres de la Commission d'Enseignement, et quant au *cursus*, constitué d'un programme unique et imposé de trois ans. Les deux *supervisions* peuvent être ou toutes deux individuelles ou l'une individuelle et l'autre collective et durent au minimum trois ans. Contrairement à la

Société Portugaise, la Commission d'Enseignement n'exige pas de rapport écrit pendant toute la durée de la formation et tous les échanges se font oralement. Françoise Labbé a souligné l'importance de la recherche entre les sociétés utilisant le modèle français, dans une collaboration avec l'API, mais à condition que la révision des trois modèles, prévue par l'API à partir de janvier 2019, ne soit pas une recherche utilisée pour contrôler les Sociétés.

Avec le titre de sa communication, « La formation à la SPP : exception ou modèle », Annick Sitbon a situé d'emblée l'enjeu de notre réflexion. Avant d'être un modèle, la formation de la SPP a été une exception dans la politique de la formation à l'API par sa remise en cause à partir des années 50 des principes régulant le modèle Eitingon, seul modèle officiel de l'API, et celui qui avait été adopté par la SPP à son origine en 1926. A. Sitbon souligne le changement important dans la fréquence des séances, dans le passage à une analyse à trois séances par semaine pour l'analyse personnelle et les supervisions, mais sans avoir pu déterminer les raisons de ce changement. En réalité il s'est agi d'une décision plus politique que scientifique : en 1953 Sacha Nacht a proposé, avec la création de l'Institut de Psychanalyse, que l'analyse personnelle du futur candidat soit possible à trois séances plutôt qu'à cinq ou six séances par semaine, pour permettre à un analyste formateur de faire l'analyse de deux patients au lieu d'un seul pendant la même semaine. En 1959, la SPP abandonne la pratique du rapport de l'analyste formateur dans le cursus du candidat ; enfin en 1993 la SPP autorise l'accès à la formation des candidats venant de tout divan de la SPP ou de l'API. Les principes du modèle français, qui témoignent de l'histoire de la formation au sein de la SPP, sont officiellement reconnus par l'API en 2007 par l'adoption de trois modèles de formation. Annick Sitbon a enfin rappelé que ce modèle français de formation dans la SPP pouvait continuer à évoluer, en particulier quant aux modalités de suivi du cursus et de fin du cursus.

La confrontation entre les différentes applications du modèle français a été ainsi riche d'enseignements, en particulier pour réfléchir aux conditions les plus favorables pour favoriser la créativité de tout analyste en formation dans un soutien constant mais non intrusif de l'institution. Comme le rappelait Claude Barazer, dans la Journée des formateurs de 2017, à propos du risque de « l'institution en creux », il faut pouvoir inventer une pratique de la formation qui favorise davantage les échanges entre formateurs et des formateurs avec les analystes en formation. Il s'agit aussi de voir comment notre formation peut apparaître plus attractive, être éventuellement moins longue car plus encadrée, et favoriser l'accès à la formation de candidats plus jeunes.

## **B. Les titulaires habilités à la fonction de formateurs**

**En 2018, le Comité d'Évaluation** à l'habilitation à la fonction de formateur était composé de 11 membres tirés au sort, avec F. Brette candidate par le Comité de Direction de Lyon, qui en a assuré la présidence :

- S / Commission 1 :** Gérard Bayle et Joyceline Siksou  
*Suppléant : Eric Valentin,*
- S / Commission 2 :** Christine Bouchard et Paul Denis  
*Suppléante : Françoise Feder*
- S / Commission 3 :** Diran Donabedian et Bianca Lechevalier  
*Suppléant : Gilbert Diatkine*

**S / Commission 4 :** Françoise Brette et François Richard et  
*Suppléant : César Botella*

**S / Commission 5 :** Ellen Sparer et Bernard Bensidoun  
*Suppléant : Claude Smadja*

**S / Commission 6 :** Françoise Coblenca et Bernard Brusset  
*Suppléante : Evelyne Chauvet*

**Les trois Commissions électorales** des 27 Janvier, 26 Mai et 24 Novembre ont habilité 9 nouveaux analystes titulaires à la fonction de formateur en 2018. Par ordre alphabétique : Clarisse Baruch (Paris), Geneviève Bourdellon (Lyon), Béatrice Braun-Guedel, Sylvia Cabrera (Paris), Nicole Llopis Salvan (Paris), Françoise Moggio (Paris), Pascale Navarri (Marseille), Françoise Seulin (Lyon), Marielle Sœur (Cognin).

En 2018, le nombre des titulaires habilités à la fonction de formateur était de 70 dont 58 à Paris et dans le Sud-Ouest, 12 à Lyon ; 22 membres sont devenus honoraires (20 à Paris et 2 à Lyon). **Nous avons enregistré trois démissions** : Pierre Chauvel, Alain Fine et Claude Janin. **Quatre membres sont devenus honoraires** : Jean-José Baranes, Sidney Cohen, Christian Delourmel et Geneviève Veuriot.

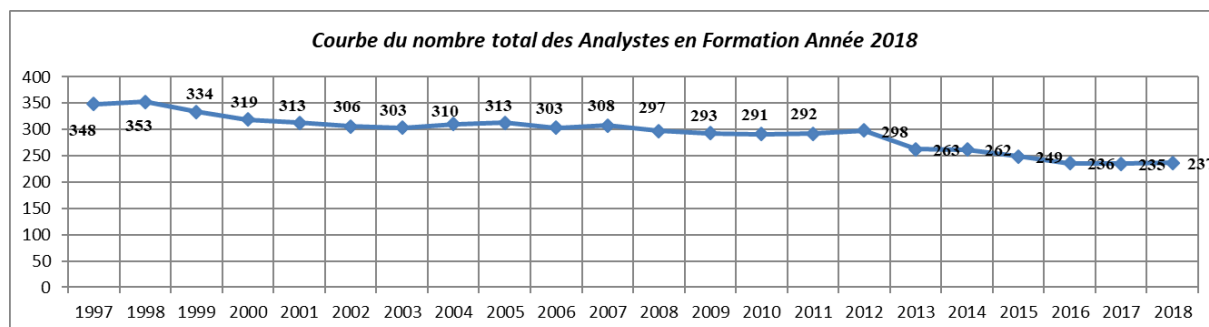
Nous remercions ceux qui ont renoncé à leurs fonctions pour l'engagement qu'ils ont montré dans la transmission de la psychanalyse aux générations suivantes.

### **C. Les analystes en formation**

#### **1/ Il y a actuellement :**

- 201 analystes en formation inscrits à l'Institut de Paris ; 36 sont inscrits à l'Institut de Lyon.
- 1 démission, 4 radiations, 3 suspensions prévues (Paris)
- 11 candidats entrent dans la catégorie « anciens élèves » à Paris

#### **Étude de la répartition des analystes en formation de Paris et de Lyon**



## Répartition du nombre total des analystes en formation de Paris et de Lyon (étrangers compris)

| Répartition du nombre total des analystes en formation de Paris et de Lyon (étrangers compris) |            |            |            |            |            |            |            |            |            |            |            |            |            |            |            |            |            |            |            |            |            |            |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
|  | 1997       | 1998       | 1999       | 2000       | 2001       | 2002       | 2003       | 2004       | 2005       | 2006       | 2007       | 2008       | 2009       | 2010       | 2011       | 2012       | 2013       | 2014       | 2015       | 2016       | 2017       | 2018       |
| Paris  | 285        | 286        | 272        | 260        | 255        | 247        | 243        | 256        | 257        | 253        | 255        | 245        | 245        | 243        | 244        | 253        | 221        | 222        | 210        | 203        | 201        | 201        |
| Lyon   | 63         | 67         | 62         | 59         | 58         | 59         | 60         | 54         | 56         | 50         | 53         | 52         | 48         | 48         | 48         | 45         | 42         | 40         | 39         | 33         | 37         | 36         |
| <b>Total</b>   | <b>348</b> | <b>353</b> | <b>334</b> | <b>319</b> | <b>313</b> | <b>306</b> | <b>303</b> | <b>310</b> | <b>313</b> | <b>303</b> | <b>308</b> | <b>297</b> | <b>293</b> | <b>291</b> | <b>292</b> | <b>298</b> | <b>263</b> | <b>262</b> | <b>249</b> | <b>236</b> | <b>238</b> | <b>237</b> |

### 2/ Les « Fins de Coursus »

- 12 réunions de fins de cursus ont eu lieu : 7 à Paris, 1 Sud-Ouest, 3 de la Sous-Commission 10, 1 à Lyon.
- 16 cursus ont été clos et validés : 13 à Paris, 3 à Lyon.
- 1 cursus a été clos non validé à Paris.

### 3/Les activités institutionnelles des AeF

Nathalie Jozefowicz, Benjamin Levy et Johanna Velt poursuivent leur mandat de représentants de l'IPSO [*International Psychoanalytical Studies Organisation*].

À Paris comme à Lyon, des correspondants AeF assurent les liens avec les Unités des Instituts de Psychanalyse.

En Juillet 2019 se tiendront de nouvelles élections IPSO.

### D. Projets pour les Commissions d'Enseignement de 2019

Le Comité Exécutif envisage d'organiser une réflexion sur :

- **Le suivi du cursus :** Il s'agirait de favoriser davantage les rencontres entre superviseurs et de s'assurer de la participation des AeF aux séminaires grâce à des comptes-rendus des directeurs de séminaires.
- **Les présentations de Fins de cursus.** En principe les formateurs doivent adresser un compte-rendu à l'Institut après un an de supervision, ce qui est fait exceptionnellement. Une réorganisation des Fins de cursus devrait prévoir de donner aussi la parole aux AeF, comme cela se fait dans beaucoup de sociétés qui utilisent le modèle français.

Nous remercions la direction des Instituts de Paris et de Lyon et du Centre de formation du Sud-ouest, nos conseillers et tous nos collègues habilités à la fonction de formateur pour leur travail au sein des Sous-Commissions.

Nous remercions particulièrement **Mme Caroline Kestens** pour sa son engagement dans ses fonctions, son efficacité et sa disponibilité toujours souriante.